



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 24 mai 2007.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 18 mai 2007

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Humbert, échevin, Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Godart, Krings, Lux, Marin, Thomé et Warken, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé M. Schneider, échevin et Mme Kihn, conseiller
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 2

Objet: **Règlement-taxe sur le stationnement résidentiel**

COMMISSARIAT DE DISTRICT

- 6 JUIL. 2007

Luxembourg

Le Conseil Communal,

Vu sa décision de ce jour portant introduction de zones à 30 km/h ainsi que du parking résidentiel dans le règlement de circulation de la commune de Kayl;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins entend fixer une taxe pour l'établissement et le renouvellement de la vignette de stationnement résidentiel ;

Entendu sa proposition d'établir une vignette de stationnement résidentiel gratuite par ménage et de soumettre la deuxième vignette supplémentaire d'un même ménage à une taxe de 25,00 € par an ;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications et sur sa proposition
après délibération
avec 9 voix contre 2

décide d'établir une vignette de stationnement résidentiel gratuite par ménage et de fixer une taxe de 25,00 € par an pour la deuxième vignette supplémentaire à établir pour un même ménage.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

